

Madame Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat
Cheffe de DSE
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 6 février 2009

Réf :
Affaire suivie par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 33

Via Sicura-Programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière

Madame la Conseillère d'Etat,

La consultation citée en titre que vous avez eu l'amabilité de nous transmettre a été examinée attentivement.

Les objectifs de ce programme d'action en matière de sécurité routière ne peuvent qu'être salués. S'agissant des implications relatives aux infrastructures routières, nous souhaitons néanmoins vous faire part des considérations suivantes :

Selon l'article 6 a al.1 nouveau LCR, les propriétaires de routes seront tenus de les aménager, de les entretenir et de les exploiter de manière sûre pour la circulation. Afin de faire face au coût engendré par cette mesure, la Confédération prévoit plusieurs possibilités de financement dont deux proposées dans le cadre de cette consultation. Il s'agit d'une part, de l'augmentation du supplément sur la prime RC de 0,75 à 5% et, d'autre part, de l'affectation du 50% du produit des amendes de circulation. S'agissant de ce dernier élément, nous estimons qu'il serait plus judicieux de parler du produit net des amendes, déduction faite des montants consacrés à leur perception.

Par ailleurs, les cantons reçoivent la contribution du Fonds d'infrastructure et le financement spécial de la circulation routière (FSCR).L'octroi de ces moyens financiers permet ainsi aux cantons de disposer de ressources non négligeables pour financer l'amélioration des infrastructures en lien avec la sécurité routière.

Compte tenu de ce contexte financier, notre association, favorable au principe de sécurité routière défendu dans ce projet, ne se ralliera aux mesures proposées qu'à la condition de voir le Canton répercuter sur les communes une partie des montants reçus de la Confédération. Celles-ci s'estiment en effet en droit de bénéficier à leur tour d'une participation cantonale destinée à leur permettre une mise en conformité de l'infrastructure routière dont elles sont responsables. A cet égard, notre réponse du 30 janvier à la consultation cantonale sur le réseau routier vaudois, que vous pouvez lire en annexe, doit être mise en parallèle.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale : La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Annexe mentionnée

Copie à Monsieur Yvan tardy